DEMANDE



de carte nationale d'identité **Pour une personne mineure**

Tout document manquant entraînera le rejet du dépôt de dossier.

1ère DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
Passeport électronique ou biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans. CNI du parent ou du représentant légal qui vient faire la demande.	CNI valide ou périmée depuis moins de 5 ans. Si périmée depuis plus de 5 ans : passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans. CNI du parent ou du représentant légal qui vient faire la demande.	Passeport électronique ou biométrique valide ou périmée depuis moins de 5 ans ou passeport DELPHINE périmé depuis moins de 2 ans. CNI du parent ou du représentant légal qui vient faire la demande.
votre passeport est périmé depuis plus	Si CNI et passeport périmés depuis plus de 5 ans : fournir une copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois.	Si vous ne possédez pas de passeport ou votre passeport est périmé depuis plus de 5 ans : fournir une copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois.
1 photo d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur.	1 photo d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur.	1 photo d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur.
Un justificatif de domicile de moins d'un an.	Un justificatif de domicile de moins d'un an.	Un justificatif de domicile de moins d'un an.
En cas de divorce, jugement complet. En cas de garde alternée, jugement (ou attestation signée par les deux parents si à l'amiable), CNI et justificatif du deuxième parent.	attestation signée par les deux parents	En cas de divorce, jugement complet. En cas de garde alternée, jugement (ou attestation signée par les deux parents si à l'amiable), CNI et justificatif du deuxième parent.
Si nom d'usage : autorisation écrite des deux parents.	Si nom d'usage : autorisation écrite des deux parents.	Si nom d'usage : autorisation écrite des deux parents.
Si besoin, un justificatif de nationalité , si la mention n'apparaît pas sur l'acte de naissance.	Si besoin, un justificatif de nationalité , si la mention n'apparaît pas sur l'acte de naissance.	Si besoin, un justificatif de nationalité , si la mention n'apparaît pas sur l'acte de naissance.

Présence obligatoire de l'intéressé lors du dépôt de la demande. Tout demandeur âgé de plus de 12 ans devra être présent pour le retrait de sa carte d'identité.